

stabilisation des produits agricoles et la classe agricole.

(Traduction)

(Le crédit est adopté.)

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA  
RADIODIFFUSION

641. Traitements et dépenses—Crédit supplémentaire, \$23,889.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre des Finances peut-il nous dire pourquoi les dépenses ont augmenté autant que cela? Il pourrait peut-être nous rafraîchir la mémoire en précisant quel était le montant initial du poste?

**L'hon. M. Fleming:** Le poste 641 prévoit une somme supplémentaire de \$23,889 pour les traitements et dépenses du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le poste du budget principal des dépenses était de \$200,000. Il a été nécessaire d'ajouter ce supplément pour acquitter les dépenses qui découlent en partie des audiences publiques que tient le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au sujet des seconds permis de télévision à Winnipeg, Vancouver, Montréal et Toronto.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre peut-il dire si le transfert de ces fonctions quasi judiciaires au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a entraîné l'économie d'un montant correspondant dans le budget des dépenses de Radio-Canada?

**L'hon. M. Fleming:** Cela ne se traduit pas dans les crédits supplémentaires. Mais, bien entendu, quand la fonction de l'organe d'adjudication a été retirée des fonctions normales de la Société Radio-Canada, il fallait s'attendre, je pense, à des économies éventuelles, mais cela n'a rien à voir au poste à l'étude, qui se présente simplement du fait que l'on a jugé nécessaire de procéder au cours de l'année à un plus grand nombre d'audiences publiques.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre peut-il confirmer des rumeurs qui circulaient dernièrement au sujet des titulaires éventuels de permis à Toronto?

**L'hon. M. Fleming:** Non. Je n'en sais rien.

**L'hon. M. Pearson:** Le ministre peut-il nous donner une idée des principes sur lesquels se fonde le Bureau pour octroyer les permis?

**L'hon. M. Fleming:** Je devrai demander à l'honorable député de se reporter à la loi et à ce qu'a dit le Bureau en indiquant les normes qu'il souhaite voir respecter par les détenteurs, anciens et nouveaux, de permis.

(Le crédit est adopté.)

[M. Boulanger.]

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Direction des affaires indiennes—

642. Bien-être des Indiens—Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$410,000.

**M. Peters:** Le ministre voudrait-il nous dire si ce montant signifie que les secours versés aux Indiens au titre du bien-être, dans les diverses localités, ont été augmentés, comme l'avaient demandé de nombreux députés ces dernières années?

**L'hon. M. Fleming:** Oui. Ce crédit comprend le secours direct accordé aux Indiens et aussi les paiements relatifs à l'entretien des Indiens indigents, y compris l'entretien des jeunes délinquants.

**L'hon. M. Pickersgill:** Procède-t-il d'une modification du programme?

**L'hon. M. Fleming:** Oui. Le barème du secours alimentaire a été haussé et cette augmentation se reflète dans le crédit.

**M. Benidickson:** Cette augmentation résulte peut-être d'un décret du conseil ou d'une modification du règlement. Le ministre pourrait-il nous le dire?

**L'hon. M. Fleming:** Le barème est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1959, soit au début de l'année financière actuelle.

**M. Peters:** Pourrions-nous prendre connaissance de ce barème?

**L'hon. M. Fleming:** Oui. Si l'honorable député veut en avoir le détail, je me ferai un plaisir de le lui faire envoyer.

(Le crédit est adopté.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—

644. Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—Supplément de 248,029 nouveaux francs français en sus de la contribution prévue par le crédit 92 du Budget principal des dépenses de 1959-1960, l'équivalent en dollars canadiens étant établi en mars 1960 à \$48,180.

**L'hon. M. Pearson:** Je me demande si le ministre pourrait nous dire le coût total de cet immeuble, ou le montant total de la part du Canada, et le pourcentage que cela représente par rapport au coût total.

**L'hon. M. Fleming:** Oui. Le coût total de l'immeuble,—il s'agit du nouveau siège de l'OTAN à Paris,—est de 4,739,745,800 francs français, soit 47,397,458 nouveaux francs, dits aussi francs lourds. L'équivalent en dollars canadiens est d'environ 10 $\frac{3}{4}$  millions de dollars. Le Canada a contribué jusqu'ici, en chiffres ronds, \$605,002. Le poste inscrit dans les crédits supplémentaires porte à \$653,145 le montant total de notre participation à la construction de l'immeuble. La part du Canada est de 6.08 p. 100 du total.